REPUBLIQUE FRANÇAISE — DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



3e Circonscription

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 4 MARS 1973

Profession de Foi

FERNAND ICART

DÉPUTÉ SORTANT
CONSEILLER GENERAL DU 6e CANTON DE NICE

RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT
Candidat de l'Union des Républicains de Progrès

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Une nouvelle fois, je me présente, assisté de mon remplaçant éventuel, Maître DUMAS-LAIROLLE, à vos suffrages bienveillants.

Une nouvelle fois vous aurez à faire un choix entre de nombreux candidats.

Une nouvelle fois, ce choix sera important.

Je ne suis jamais tombé dans la tentation de médire de mes adversaires ; j'ai confiance dans votre jugement, et je sais que vous saurez, à travers les programmes et les discours, discerner le vrai du faux, les réalités des fallacieuses promesses.

Je n'ai, en ce qui me concerne, qu'à vous rappeler ma position politique, et le bilan de mon action, pour que, si vous décidiez de me réélire, vous soyiez assurés de n'avoir ni déconvenues, ni surprises.

J'ai reçu l'investiture des trois formations qui composent la Majorité qui a élu M. POMPIDOU à la Présidence de la République en 1969. Depuis 1963, au sein des Républicains Indépendants et avec Valéry GISCARD D'ESTAING, je soutiens une politique de stabilité gouvernementale et d'expansion économique dans la liberté. J'estime, en effet, que l'expansion économique demeure encore une nécessité pour l'amélioration de la condition des Français. Elle ne doit pas cependant être une fin en soi, mais un moyen de la promotion de l'homme.

Si vous votez pour moi, je continuerai dans la même voie.

Cette politique a produit des résultats certains :

— En quatre ans, de fin 1968 à fin 1972, le salaire minimum a augmenté de plus de 51 %.

— Entre 1962 et 1972, le salaire horaire moyen est passé de l'indice 100 à l'indice 233,5 et a augmenté de 52 % en pouvoir d'achat.

Le budget social de la Nation est passé de **56,9** milliards en 1960, à **188,2** milliards en 1972 ; le minimum vieillesse qui était de **1.035 F** en 1958, est de **4.500 F** cette année.

Entre 1957 et 1973, le budget de l'Education Nationale est passé de **3,9** milliards à plus de **36** milliards, soit 9 fois plus (dans le même temps, le budget de l'Etat n'était multiplié que par 5) etc... etc...

Tout n'est certes pas parfait. Beaucoup de progrès restent à faire ; bien des changements sont souhaitables.

Mais le progrès ne s'obtient pas en bouleversant tout. La sagesse du Gouvernement, c'est d'organiser le changement dans le calme.

Parallèlement à mon soutien du Gouvernement, j'ai exercé mon rôle parlementaire avec conscience et imagination. Membre de la Commission des Finances, rapporteur du budget de la Sécurité Sociale, auteur de plusieurs propositions de lois, j'ai acquis au Parlement une réputation de sérieux et d'indépendance d'esprit, qui me permet de me présenter à vous la tête haute.

Au Conseil Général, où je représente le 6e Canton de Nice depuis 1961, j'ai travaillé avec acharnement à la prospérité de la IIIe Circonscription des Alpes-Maritimes.

A ma permanence bi-hebdomadaire, à celles que j'ai tenues au cours de mes visites dans les communes du Haut Pays, j'ai reçu plusieurs milliers de personnes, auxquelles j'ai rendu les services qu'elles étaient en droit d'attendre de moi. Je ne me suis livré tout au long de mes divers mandats, qu'à la défense des intérêts légitimes, remplissant avant l'heure, et au niveau local, le rôle de Médiateur.

En résumé, si je vous demande de voter pour moi le 4 Mars 1973, c'est aussi bien sur le plan politique et national que sur le plan individuel, parce que le passé est garant de l'avenir, afin que puisse se poursuivre, pendant les cinq années à venir, ce que nous avons fait avec la majorité présidentielle et ce que j'ai fait personnellement.

Fernand ICART

Remplaçant éventuel :

Jacques DUMAS-LAIROLLE

AVOCAT AU BARREAU DE NICE



IMP. CORPORANDY - PUGET-THÉNIERS - TÉL. : 20